

Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : non.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : 20% Pertinence des moyens humains, 20% Méthode d'animation et outils, 60% Prix des prestations.

Dépôt dématérialisé : Actif

Remise des offres : 05/06/26 à 12h00 au plus tard.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info>

Envoi à la publication le : 29/04/2026.

AVIS ADMINISTRATIFS

LI2610225



COMMUNE DE VILLARD-BONNOT

PROJET DE RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DE LA MISE A JOUR DU ZONAGE DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE DE VILLARD-BONNOT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE

Par arrêté communal N° 45-2026 en date du 2 avril 2026, le Maire de Villard-Bonnot a ordonné l'ouverture d'une enquête publique conjointe portant sur le projet de révision générale du plan local d'urbanisme et de la mise à jour du zonage des eaux pluviales de la commune de Villard-Bonnot.

L'enquête publique se déroulera du mardi 28 avril à 9h au vendredi 29 mai à 16h30 à la Mairie de VILLARD-BONNOT.

Par décision n° E26000005/38 en date du 28 janvier 2026, le Tribunal Administratif de Grenoble, a désigné Monsieur Alain MONTEIL en tant que commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Michel RICHARD en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de Villard-Bonnot, 20 Boulevard Jules Ferry, 38 190 Villard-Bonnot aux jours et horaires suivants :

- le mardi 5 mai de 10h00 à 12h00 ;
- le mercredi 13 mai de 14h00 à 17h00 ;
- le samedi 23 mai de 10h00 à 12h00 ;
- le vendredi 29 mai de 14h00 à 16h30.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier comprenant :

- l'ensemble des pièces constituant le projet de révision générale du PLU à savoir :

- o Un rapport de présentation composé de 4 tomes
- o Un projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
- o Les orientations d'aménagement et de Programmation (OAP)
- o Les règlements écrit et graphique
- o Des annexes

- les avis des personnes publiques associées et celui de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) accompagnés des réponses apportées par la commune de Villard-Bonnot ;

- l'ensemble des pièces constituant le projet de mise à jour du zonage des eaux pluviales à savoir :

- o Une notice explicative
- o Un plan

- la délibération du 4 novembre 2025 approuvant le projet de zonage et le règlement communal d'eaux pluviales

- la décision de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) après examen au cas par cas relative à la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux pluviales (ZAEP) de la commune

sera déposé en mairie de Villard-Bonnot, 20 Boulevard Jules Ferry, 38 190

Villard-Bonnot, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et horaires habituels d'ouverture du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h, le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et le samedi de 9h à 12h (sauf le 16 mai fermeture de la mairie). Pendant la durée de l'enquête publique, un site internet comportant le dossier d'enquête en version dématérialisée et un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations directement est ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7267/>

Le dossier d'enquête et le registre dématérialisé peuvent être consultés sur le poste informatique dédié à l'enquête publique disponible aux jours et horaires d'ouverture : du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h, le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et le samedi de 9h à 12h (sauf le 16 mai fermeture de la mairie).

Le public pourra consigner ses observations et propositions par écrit :

- sur le registre d'enquête à feuillets non-mobiles, ouvert, coté et paraphé, par le commissaire enquêteur, disponible en mairie de Villard-Bonnot, 20 Boulevard Jules Ferry, 38 190 Villard-Bonnot, aux jours et horaires habituels d'ouverture du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h, le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et le samedi de 9h à 12h (sauf le 16 mai fermeture de la mairie).

- sur le registre dématérialisé sécurisé, disponible depuis le site internet dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/7267/>

- par voie postale, à l'attention de Monsieur Alain MONTEIL, commissaire enquêteur, Mairie de Villard-Bonnot, 20 Boulevard Jules Ferry, 38 190 Villard-Bonnot ;

- par courrier électronique à l'adresse mail suivante : enquete-publique-7267@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/7267/> et dont visibles par tous.

Les observations transmises par voies postales seront ajoutées dans les meilleurs délais au registre papier et dont visibles par tous.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date et l'heure d'ouverture et après la date et l'heure de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en Mairie de Villard-Bonnot, 20 Boulevard Jules Ferry, 38 190 Villard-Bonnot, et sur le site internet de la commune <https://www.villard-bonnot.fr/>. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera communiquée par Monsieur le Maire au préfet.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de la révision générale du PLU ainsi que la mise à jour du zonage des eaux pluviales, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil Municipal en vue de son approbation.

LI2612601



Délégation de service public

pour l'aménagement, la gestion et l'exploitation du domaine alpin communal et le développement de sa diversification hivernale et estivale : attribution du contrat et autorisation de le signer

Par délibération n°052/2026, le Conseil Municipal de Villard de Lans a approuvé :

- les termes du contrat de délégation de service public pour l'aménagement, la gestion et l'exploitation du domaine alpin communal et le développement de sa diversification hivernale et estivale pour une durée de 25 ans avec